



Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Marc BADA, domicilié Rue Georges Albert 37 à 4845 Sart.

Le terrain concerné est situé Chemin du Canada, 8 à 4845 Sart et cadastré division 2, section C n°396G.

Le projet est de type : la transformation et l'extension d'un hébergement touristique d'une capacité d'accueil de 9 personnes (régularisation), et présente les caractéristiques suivantes :

L'extension à régulariser possède une emprise au sol d'à peu près 100 m². Située à l'arrière du volume principal, elle est partiellement recouverte d'une toiture plate (laquelle sera entièrement remplacée afin de répondre aux normes d'isolation) et les élévations sont revêtues d'un parement en bardage bois (celui-ci sera remplacé par du bardage bois vertical brun gris mais aussi par de grands éléments vitrés afin de profiter de l'espace extérieur).

Avis obligatoire, annonce de projet en vertu de l'article D.IV.40-2° du CoDT : écarts aux prescriptions du permis de lotir, à savoir : sortie de la zone capable de l'extension - toiture plate pour une partie de l'extension - parement en bardage bois non autorisé - absence de clôture à l'avant de la parcelle

Conformément à l'art. D.I.16. § 1^{er}, les mesures particulières de publicité sont suspendues du 24 décembre au 1er janvier.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et le jeudi **19/12/2024** à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service de l'urbanisme aux heures et jours susmentionnés.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/12/2024 au 08/01/2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent à Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202400102/5259/2024**

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 28/11/2024

Pour le Collège communal,



L'agent communal délégué

Urbanisme - Jalhay
Frédéric BRULS
Employé d'administration